



35ème colloque de droit des étrangers

Samedi 27 septembre 2025

Amphithéâtre Norbert Elias 2ème étage, Sciences po Lille 9
rue Auguste Angellier, 59000 Lille

Renseignements et inscriptions - Syndicat des avocats de France, 34 rue Saint Lazare,
75009 Paris, 01 42 82 01 26, saforg@orange.fr ; <https://lesaf.org/nos-formations/>

PRATIQUES DE DEFENSE DES PERSONNES ETRANGERES ET STRATEGIES DE RESISTANCE DANS UN CONTEXTE HOSTILE

Face à la montée des discours racistes et des violences visant les personnes étrangères comme celles et ceux qui les accompagnent, cette journée de réflexions et d'échanges entend déconstruire les idées reçues sur les migrations et interroger les formes d'hostilité à l'œuvre dans l'espace public, les institutions et le champ judiciaire. En croisant analyses scientifiques, récits de terrain, témoignages de praticien.nes du droit et approches syndicales, le colloque visera à comprendre comment les stéréotypes sur les migrations circulent et s'ancrent dans le débat public, comment ils se construisent, par quels canaux ils se diffusent, et quels effets concrets ils produisent : sur les parcours des personnes étrangères, sur l'opinion publique, mais aussi sur les professionne.les qui les accompagnent. Ces stéréotypes ne sont pas sans conséquence : ils justifient des politiques toujours plus répressives, nourrissent des violences (symboliques, institutionnelles ou physiques) et contribuent à faire des personnes exilées, mais aussi de celles et ceux qui les défendent, des cibles. Le colloque tentera d'en analyser les mécanismes, d'en mesurer les effets sur les droits et sur les pratiques professionnelles, et d'envisager collectivement les moyens d'y faire face. À travers ces échanges, il s'agira aussi de nourrir une réflexion commune sur les stratégies possibles de résistance, de protection et de solidarité dans un contexte de plus en plus hostile.

PEDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des conditions d'exercice et des stratégies en droit des étrangers dans les juridictions, dans les médias et dans notre activité syndicale face au contexte socio-politique hostile.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques et droit des étrangers.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit des étrangers : magistrat.e.s, avocat.e.s et juristes. Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable ; aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : Les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités et délais d'accès : Pour les participants en visio : un lien sera envoyé la veille de la formation.

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel et en visioconférence

Méthode pédagogique : expositive

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un.e participant.e.



35ème colloque de droit des étrangers

Samedi 27 septembre 2025

Amphithéâtre Norbert Elias 2ème étage, Sciences po Lille 9
rue Auguste Angellier, 59000 Lille

Renseignements et inscriptions - Syndicat des avocats de France, 34 rue Saint Lazare,
75009 Paris, 01 42 82 01 26, saforg@orange.fr ; <https://lesaf.org/nos-formations/>

PROGRAMME

9H00 – 09H30 : ACCUEIL ET ALLOCUTIONS

Philippe SIMONEAU, bâtonnier de Lille

Judith KRIVINE, présidente du SAF

Julie AUBERTIN, présidente de la Section SAF de Lille

9H30 – 10H30 RAPPEL DES REALITES DE L'IMMIGRATION FACE AUX CLICHES

François HERAN, sociologue, professeur au Collège de France

10H30 – 11H30 : DIFFUSION DES CLICHES ET RIPOSTES DANS L'ESPACE PUBLIC

Modération : Morgane BELOTTI (co-présidente de la Commission étranger du SAF – avocate – Barreau de Marseille)

Tania RACHO, Chercheure en droit européen - Désinfox Migrations

Marine TURCHI, journaliste à Mediapart

11H30 – 12H00 DEBAT

12H00 – 14H00 PAUSE DEJEUNER

14H00 – 15H00 : TABLE RONDE – ATTAQUES CONTRE LES AVOCATS ENGAGES ET REACTIONS

Modération : Alice BENVENISTE – (co-présidente de la Commission étranger du SAF – avocate – Barreau de Nantes)

Lucie SIMON, avocate - Barreau du Val-de-Marne

Marjane GHAEM, avocate – Barreau d'Avignon

Morade ZOUINE, avocat – Barreau de Lyon

15H00 – 15H45 : RIPOSTE SYNDICALE JUDICIAIRE

Modération : Stéphane MAUGENDRE (Vice-Président du SAF – avocat – Barreau de Seine-Saint-Denis)

Thomas GIRAUD, Président du Syndicat Justice administrative et collective et indépendante – JACI

Un membre du Syndicat de la Magistrature (à venir)

15H45 – 16H30 RIPOSTE SYNDICALE D'AVOCATS

Modération : Alice BENVENISTE (co-présidente de la Commission étranger du SAF – avocate – Barreau de Nantes)

Julie GONIDEC, avocate - Barreaux de Paris et de Marseille

Thomas FOURREY, avocat- Barreau de Lyon

16H30 – 17H DEBAT



35ème colloque de droit des étrangers

Samedi 27 septembre 2025

Amphithéâtre Norbert Elias 2ème étage, Sciences po Lille 9

rue Auguste Angellier, 59000 Lille

Renseignements et inscriptions - Syndicat des avocats de France, 34 rue Saint Lazare,
75009 Paris, 01 42 82 01 26, saforg@orange.fr ; <https://lesaf.org/nos-formations/>

INSCRIPTIONS

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le 25 septembre 2025 :

TARIFS :

Avocat.e adhérent.e SAF : 90 € TTC

Avocat.e non adhérent.e SAF : 150 € TTC

Autre public (magistrat.e.s, juristes ...) : 150 € TTC

Élève-avocat.e, étudiant.e : gratuit dans la limite des places disponibles

Avocat.e du barreau de Lille : gratuit dans la limite des places disponibles

Participera au déjeuner : 20€

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018.

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : 6 heures

ATTENTION ! Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIF-PL.

Participation en présence :

Pour valider la formation, il vous sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi. Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation. Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation, il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur.

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.